

ARRETE DU COMMISSAIRE REGIONAL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE DE  
LA REGION DE LAON

1W62

L'ordonnance, décidée à Alger le 10 janvier 1944, divise le territoire de la métropole en commissariats régionaux de la République. Ils sont au nombre de dix-huit. Les commissaires (CRR) sont nommés par le CFLN ou, après juin 1944, par le GPRF. Ils sont chargés du rétablissement de la légalité républicaine.

LE COMMISSAIRE REGIONAL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE de la  
Région de LAON,

Vu l'ordonnance du 10 Janvier 1944 portant division du  
territoire de la Métropole en Commissariats Régionaux de la République  
et création de Commissariats Régionaux de la République Française,

ARRÊTÉ

Article 1er: Les effigies et portraits des hommes politiques ayant ap-  
partenu au Gouvernement illégal de VICHY, ainsi que les emblèmes du  
Gouvernement ennemi, devront être immédiatement retirés de tous lieux  
publics et accessibles au public sur toute l'étendue du territoire de la  
Région de Laon.

Article 2: MM. Les Préfets de l'Aisne, Ardennes, Oise et Somme sont  
chargés de l'exécution du présent arrêté.

Saint Quentin, le 11 Septembre 1944  
Le Commissaire Régional de la République,  
Pierre FENE,

CABINET DU PREFET DES ARDENNES

Copie conforme transmise à Messieurs les Chefs de Service avec  
prière de bien vouloir se conformer aux instructions contenues dans  
le présent arrêté.

Mézières, le 27 Septembre 1944  
Pour le Préfet,  
Le Chef de Cabinet,

*[Signature]*

LE COMMISSAIRE REGIONAL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE DE LA  
REGION DE LAON,

Vu l'ordonnance du 10 Janvier 1944 portant division du terri-  
toire de la Métropole en Commissariats Régionaux de la République et  
création de Commissariats Régionaux de la République Française,

ARRÊTÉ

Article 1er: Les effigies et portraits des hommes politiques ayant  
appartenu au Gouvernement illégal de VICHY, ainsi que les emblèmes du  
Gouvernement ennemi, devront être immédiatement retirés de tous lieux  
publics et accessibles au public sur toute l'étendue du territoire  
de la Région de Laon.

Article 2: MM. Les Préfets de l'Aisne Ardennes et Oise et Somme  
sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Quentin, le 11 Septembre 1944  
Le Commissaire Régional de la République,  
Pierre FENE

CABINET DU PREFET DES ARDENNES

Copie conforme transmise à Messieurs les Chefs de Service avec  
prière de bien vouloir se conformer aux instructions contenues dans  
le présent arrêté.

Mézières, le 27 Septembre 1944  
Pour le Préfet,  
Le Chef de Cabinet,

*[Signature]*

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DES ARDENNES

CABINET DU PRÉFET

Mézières, le 10 septembre 1944.

Le PRÉFET des ARDENNES

à Monsieur le COMMISSAIRE de la REPUBLIQUE  
des départements de la SOMME, de l'OISE, de l'AISNE et des ARDENNES  
SAINTE-QUENTIN

En communication à Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR  
PARIS

J'ai l'honneur de vous rendre compte, ci-dessous, des différents faits qui se sont passés depuis mon installation à la Préfecture des Ardennes, et qui peuvent être de nature à vous intéresser.

I) INSTALLATION -

Ainsi que j'en avais reçu l'ordre le 10 août, je me suis rendu le 17 à St-QUENTIN où j'ai attendu votre passage jusqu'au 28. Ce jour-là, je me mis en route à bicyclette pour gagner CHARLEVILLE, où j'arrivai le 29. Dès le 30, je me mis en rapport clandestinement avec les Autorités et les Chefs de service, qui me firent le meilleur accueil. Le 1er septembre, j'avertis M. LAMBERT, préfet en fonctions, qu'il n'avait plus à s'occuper de l'administration préfectorale et que je prenais sa place. M. LAMBERT n'éleva aucune protestation et se retira quelques heures après.

II) LIBERATION du DEPARTEMENT -

Dès mon arrivée, tout le département était encore aux mains des Allemands, mais on sentait que leur retraite s'accélérait de plus en plus ; le 1er septembre, le sud du département commençait à être dégagé ; le 2, quelques éléments isolés seuls restaient dans la ville de CHARLEVILLE et de MEZIERES ; le 3 septembre, ces éléments faisaient sauter les huit ponts et passerelles de MEZIERES à CHARLEVILLE, sabotaient les usines d'électricité et de gaz, brûlaient tous leurs approvisionnements et se retiraient au-delà de la Meuse pour tenir encore quelques heures sur le plateau de Bertaucourt. Les éléments avancés des troupes américaines entraient à CHARLEVILLE dimanche 3 septembre, vers 10 H., au milieu d'un accueil délirant de la population dont la joie fut tempérée, malheureusement, par un dernier bombardement d'une pièce d'artillerie allemande qui fit quatre morts et une quinzaine de blessés.

A l'heure actuelle, le département peut être considéré comme complètement dégagé. Seul, un îlot de résistance, à l'est de CARIGNAN, semble encore tenu par les Allemands.

. . . . .

III) RAPPORTS de l'AUTORITE PREFECTORALE avec les  
CHEFS de SERVICE -

Ces rapports ont été empreints d'une grande cordialité et nous avons senti très bien le désir des grands chefs de service de l'administration départementale de collaborer de tout coeur avec le Gouvernement Provisoire de la République.

a) Police et Sûreté : Dès avant l'arrivée des Américains, nous avons pris nos précautions pour changer les chefs de la gendarmerie et de la police qui nous avaient été indiqués comme insuffisants. Tout se passa à cet égard le mieux du monde ; aucune protestation ne s'éleva de la part des chefs qui avaient été ainsi mis à l'écart et remplacés.

La Sûreté nous fut d'un inestimable concours et je ne saurais trop louer, à cet égard, le zèle et la parfaite connaissance dont fit preuve M. LALLEMAND qui fut, à mes côtés, l'agent le plus actif du nouvel ordre des choses.

b) Ponts et Chaussées : L'Administration des Ponts et Chaussées se met actuellement à l'oeuvre pour les travaux de reconstruction considérables qui lui incombent. On jette déjà quelques passerelles là où leur utilité se fait le plus sentir. Les services d'eau, de gaz et d'électricité sont rétablis en totalité ou en partie dans le département, sauf en ce qui concerne l'électricité, pour tous les besoins industriels du département. Les routes sont réfectionnées et permettent le passage de tous les véhicules. Les chemins de fer recommencent à fonctionner, venant de REIMS, jusqu'aux abords du département. Leur réfection s'annonce comme devant être relativement rapide.

c) P.T.T.- : Là aussi, malgré les sabotages des Allemands, l'oeuvre de réfection est en pleine voie d'accomplissement. Les communications urbaines sont assurées ; seules, les Autorités américaines s'opposent à la reprise des relations postales privées et des relations téléphoniques et télégraphiques *inter* urbaines.

d) Mines et métallurgie : Le travail, nous l'espérons, va reprendre incessamment dans ces différentes manifestations de l'activité industrielle. Déjà, l'usine des Aciéries de Longwy, à SEDAN, rouvre ses portes avec tout son personnel lundi prochain.

e) Finances : M. le Trésorier Payeur Général a mis la meilleure volonté à assurer les paiements qu'il y avait à effectuer aussitôt la libération. Nous ne prévoyons pas de difficultés pour obtenir les crédits qui seraient nécessaires dans les périodes à venir. Nous avons d'ailleurs reçu la visite de deux inspecteurs des finances qui ont traité de ces questions avec nous et ont réglé les problèmes pendant à notre entière satisfaction.

f) Justice : Les tribunaux commencent à instruire les affaires intéressant la Sûreté nationale. Ils interrogent rapidement les inculpés arrêtés parfois à la légère par les for-

CABINET DU PRÉFET

Mézières, le

ces de la résistance.

g) Agriculture et ravitaillement : Notre Commission départementale de l'Agriculture composée de dix membres, va être mise sur pied. Sa première réunion doit avoir lieu d'ici une huitaine. Quant au ravitaillement, tout se passe pour le mieux dans le département. Nous ne demanderions pas mieux d'aider d'ores et déjà PARIS en lui envoyant de suite 2.000 têtes de bovins et des livraisons de lait, si les moyens de transport nous le permettaient. En attendant, nous avons augmenté légèrement, - d'accord avec le Directeur départemental du ravitaillement-, les rations de la Région.

J'ai reçu la visite de M. MALABRE, Inspecteur Général de l'Agriculture qui, de concert avec les Chefs de service départementaux et en ma présence, a bien voulu régler tous les problèmes relatifs à la W.O.L. (main-mise depuis 1940 de l'Autorité allemande sur 120.000 hectares de terres labourables dans les Ardennes, ainsi que sur le cheptel mort et vif de ses exploitations). Nous avons eu la satisfaction de voir ensemble que toutes les difficultés relatives à cette liquidation ont été réglées, et qu'on peut espérer considérer celles-ci comme devant être effectives dans un délai relativement très court.

h) Enseignement : Nous avons trouvé le concours le plus dévoué de la part de l'Inspecteur d'Académie, des Inspecteurs primaires, des proviseurs, directeurs et directrices des lycées et collèges.

La rentrée se fera le plus vite possible, dès que l'état des locaux le permettra.

i) Rapports avec les populations : Les rapports avec les populations sont empreints de la plus grande cordialité. Chaque après-midi, nous nous rendons sur un point du département pour visiter soit un arrondissement, soit un canton, soit un groupe de communes particulièrement intéressantes. Nous recueillons les impressions des habitants et nous nous efforçons de donner satisfaction aux réclamations justifiées qu'ils nous adressent.

j) Presse : Le journal pro-allemand "Le Petit Ardennais", qui avait cessé sa parution dès le départ de l'ennemi, a été mis sous séquestre et remplacé par le journal "L'Ardennais" qui a paru ce jour-même.

k) Relations avec les Autorités américaines :

Nos relations avec les Autorités américaines sont empreintes

.....

de la plus grande cordialité ; une réception solennelle a eu lieu aujourd'hui. Cette réception a eu le plus grand succès ; la population s'y est associée de grand coeur.

#### IV) DIFFICULTES RENCONTREES ACTUELLEMENT -

Les difficultés que nous rencontrons sont de trois ordres :

1°) Les forces de la Résistance ont, en certains endroits, une attitude nettement révolutionnaire qui n'admet pas le contrôle de l'Autorité supérieure. Elles ont, trop souvent, révoqué des maires et des municipalités entières contre lesquelles aucun grief sérieux n'était formulé. Elles les ont remplacés de leur propre initiative par des gens plus ou moins qualifiés pour remplir ces fonctions, et sans tenir compte de l'opinion publique.

D'autre part, les F.F.I. et surtout les F.T.P. ont montré parfois aussi un esprit de complète indépendance qui rend bien difficile leur collaboration avec le Pouvoir Central.

2°) La révocation des municipalités et leur remplacement par de nouvelles n'a pas été sans heurts dans beaucoup d'endroits. Ces révocations ont été effectuées sans que le Préfet soit consulté ni sur cette manoeuvre, ni sur la mise en place des nouvelles municipalités. Nous avons réclamé notre droit de procéder nous-mêmes à ces opérations et nous avons refusé de les considérer comme valables quand elles n'étaient pas précédées d'un rapport du Comité Local de la Libération au Comité départemental de la Libération, qui nous en saisissait lui-même. Nous avons d'ailleurs dit au C.D.L. que nous étions disposés à entériner purement et simplement les décisions qu'il rendait sur cet objet à l'unanimité ; mais nous devons faire remarquer que même ces propositions ne tiennent souvent aucun compte ni de l'opinion générale de la localité qu'elles visent, ni même de la qualité professionnelle ou morale des nouveaux conseillers et magistrats municipaux.

Il semble que l'Autorité supérieure devrait rappeler les C.D.L. à une plus juste compréhension de leurs devoirs actuels.

3°) Arrestations arbitraires : Un grand nombre d'arrestations arbitraires a été effectué par les Comités locaux de la Libération et par les Forces de la Résistance. Il est indispensable que la justice procède à ces opérations. Nous avons demandé partout où ces arrestations ont eu lieu, au Chef de la Sûreté de procéder à une première enquête, et de relâcher les personnes arrêtées sans qu'il y ait la moindre faute à leur reprocher. Pour les autres, ces mêmes Services de la Sûreté constituent un dossier nominal qui est transmis au Parquet, lequel suit, contre les présumés coupables, la procédure habituelle.

Nous faisons d'ailleurs remarquer que quelques unes de ces arrestations ont atteint des fonctionnaires parfaitement innocents des faits qui leur étaient reprochés. Le PRÉFET,

*Jean L...*

DETACHMENT B1D1, COMPANY E  
FIRST ECA REGIMENT

JJM/msd

APO 658  
6 September 1944

To the Prefecture, Charleville, France.

You may consider the two secondary schools in Charleville

1. Lycee Chanzy
2. Lycee Sevigne

free from requisition. These schools may commence to function, if you wish, on 1 Oct. 1944, and cleaning may be done immediately.

*John J. Maginnis*  
JOHN J. MAGINNIS  
Major, Spec. Res.  
Commanding

*A la Prefecture, Charleville, France.*

*Vous pouvez considérer les deux Ecoles Secondaires de Charleville :*

1. Lycee Chanzy
2. Lycee Sevigné

*comme libres de réquisition.*

*Ces établissements pourront commencer de fonctionner - à votre convenance, - le 1<sup>er</sup> octobre 1944 - et le nettoyage peut être entrepris immédiatement.*

*copie au maire de Charleville*  
*1 copie au Maire de Charleville*  
*1 copie au Maire de Charleville*  
*1 copie au Maire de Charleville*

*file 8/9/44*  
*MS*